



Défenseur Des Droit(ards) : Une nomination qui incendie la République

La CGT Insertion Probation a appris avec consternation la nomination, confirmée par le Parlement le 21 juillet, de François-Noël Buffet au poste de Défenseur des droits. Ce sénateur est connu pour ses positions réactionnaires à l'égard des migrant.e.s, personnes minorisées ou à l'égard des droits des femmes.

Petit florilège non exhaustif : François-Noël Buffet s'est opposé au Mariage pour tous — allant jusqu'à signer la charte de La Manif pour tous —, s'est positionné contre l'extension de la PMA à toutes les femmes, et s'est abstenu lors du vote sur l'inscription de l'ITVG dans la Constitution (figurant parmi les 50 abstentions face aux 780 votes favorables).

À cela s'ajoute son soutien à une proposition visant à instaurer une présomption de légitime défense au bénéfice des forces de l'ordre, dispositif pourtant dénoncé en son temps par sa prédécesseure, qui y voyait une remise en cause de l'équilibre de notre État de droit et des garanties nécessaires au contrôle de l'usage de la force publique.

Cette désignation intervient dans un contexte de remise en cause toujours plus marquée des libertés publiques, de banalisation des discours sécuritaires et de multiplication des atteintes aux droits fondamentaux. Elle constitue un signal particulièrement préoccupant pour toutes celles et ceux qui attendent de cette autorité administrative indépendante qu'elle protège les droits et libertés, lutte contre les discriminations et veille au respect de l'État de droit.

Or le Défenseur des droits n'est pas une institution comme les autres. Il est le recours de celles et ceux qui subissent des discriminations, des atteintes à leurs libertés, des manquements des administrations ou des violations de leurs droits. Son indépendance, son autorité morale et sa crédibilité sont essentielles, particulièrement lorsque les contre-pouvoirs sont fragilisés.

Et les raisons de s'en inquiéter ne manquent pas. Au moment où le gouvernement poursuit un tournant autoritaire assumé – avec le projet de loi RIPOST, la création de Quartiers de Haute Sécurité inspirés d'une logique d'exception permanente, la résurgence de dispositifs renforçant toujours davantage les pouvoirs coercitifs de l'État et les velléités récurrentes d'étendre la présomption de légitime défense des forces de l'ordre –, l'existence d'un Défenseur des droits pleinement engagé dans la protection effective des libertés n'a jamais été aussi indispensable.

Cette nomination apparaît au contraire comme une nouvelle étape dans une séquence politique où les institutions censées protéger les droits sont progressivement investies par des personnalités dont les positions interrogent leur capacité à défendre l'universalité des droits fondamentaux. Qu'elle ait été validée par une majorité parlementaire allant du centre jusqu'à l'extrême droite témoigne d'une convergence inquiétante autour d'une vision toujours plus restrictive des libertés publiques.

Pour les personnels de l'administration pénitentiaire, des SPIP et plus largement de l'ensemble des services publics, cette évolution n'est pas abstraite. **Nous constatons chaque jour les conséquences des politiques sécuritaires sur les droits des personnes, sur les conditions d'exercice de nos missions et sur le sens même du service public de la Justice.**

Nous méritons mieux que ce saccage méthodique de nos droits, de notre Justice, de nos services publics et, plus largement, de notre modèle démocratique. Cette nomination ne laisse guère espérer que le Défenseur des droits jouera pleinement son rôle de rempart face aux régressions en cours.

Plus que jamais, la défense des droits fondamentaux reposera sur les mobilisations citoyennes, syndicales et associatives. Face aux reculs démocratiques, nous continuerons d'agir, de dénoncer et de défendre l'État de droit, l'égalité et les libertés publiques.

Ce n'est probablement pas ce nouveau Défenseur des droits qui va nous aider dans la lutte contre ces régressions.

A nous seul.e.s de défendre nos droits désormais.

Montreuil, le 27 juillet 2026